

plus pratique et en former un projet de Bill, que l'on soumettrait à la sanction Législative.

Pour parvenir à ce but, voici ce qu'il me semblerait nécessaire et convenable :

10. Chaque paroisse du Bas-Canada devrait avoir une assemblée, aussitôt que possible, pour envoyer des délégués au chef-lieu du comté, afin d'y discuter entre eux en assemblée générale les plans de la formation d'une Banque Agricole. Il serait bon de nommer en chaque Paroisse un Comité Permanent pour être prêt à agir tant que la mesure pour la formation de la Banque ne sera pas passé en loi.

20. A cette assemblée de délégués de Paroisses, il pourrait être nommé des délégués de Comtés, qui se réuniraient en un lieu convenable, disons Montréal, Trois-Rivières et Québec ; où, en assemblée générale, ils discuteraient encore les plans à adopter.

30. A ces assemblées de délégués de Comtés, il pourrait être choisis des délégués qui se réuniraient au lieu le plus convenable pour y discuter et mûrir un plan définitif.

Québec serait probablement le lieu le plus convenable pour tous les délégués des Comtés du Bas-Canada, outre que si la Législature est en Session, les délégués pourraient inviter les Membres de leurs Comtés respectifs à assister à leurs délibérations, et obtenir leur concours. Ne perdez pas de temps.

Je suggérerais une assemblée préliminaire à St. Hyacinthe, samedi prochain, à 2½ h. P. M., au Marché, de tous ceux qui pourront y assister. Les habitants des Comtés de St. Hyacinthe et de Bagot se rendant ce jour-là pour le *marché*, le temps serait opportun pour commencer.

ST. HYACINTHE, 13 Mars 1862.